



COMPTE RENDU N°69 REUNION DU CABINET DU 12 OCTOBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois et le douze octobre à onze heures, le Représentant Personnel du Président de la République (RPPR), chargé du suivi et de l'évaluation des plans et programmes, a présidé une réunion de son cabinet.

Etaient présents :

- **Jean-Raymond DIRAT**, directeur du cabinet ;
- **Eugène ONDZAMBE-NGOYI**, conseiller aux politiques et programmes sociaux ;
- **Félicité Célestine OMPORO ENOUANY**, conseiller à la planification et à la prospective.
- **Jean Anaclet MAMPASSI**, conseiller aux programmes et politiques économiques ;
- **Euloge ITOUA**, conseiller aux évaluations financières ;

Le conseiller aux évaluations physiques, **Jean-Roger OSSETE**, retenu par une urgence à caractère social, n'a pas pris part à la réunion.

L'ordre du jour réaménagé comportait les points suivants

1. Adoption du compte-rendu de la réunion du cabinet du 06 octobre 2023.
2. Point de l'exécution des décisions issues de la réunion du cabinet du 06 octobre 2023.
3. Echange sur la préparation du rapport de suivi 2023 des programmes et projets.
4. Traitement des décisions antérieures du cabinet partiellement exécutées.
5. Divers.

1. Adoption du compte-rendu de la réunion du cabinet du 06 octobre 2023.

Le compte rendu du 06 octobre 2023 a été amendé et adopté. Il sera archivé suivant l'usage.

2. Point de l'exécution des décisions de la réunion du cabinet du 06 octobre 2023.

Le directeur du cabinet a présenté ce point ainsi qu'il suit.

A. Rappel des décisions issues de la réunion du 29 septembre 2023.

A.1. Répertorier les plans et programmes mis en œuvre au Congo de 1960 à 2022 et collecter les informations basiques s'y rapportant, sous la supervision du directeur du cabinet.

Les résultats de ces actions seront examinés à la faveur de la réunion hebdomadaire du mercredi 18 octobre 2023.

A.2. Proposer la méthode de suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre du Pref-CEMAC et à l'opérationnalisation des ODD dans notre pays, à la prochaine réunion du cabinet.

A.3. Inscrire la présentation des deux propositions de configuration du site web du RPPR à l'ordre du jour de la prochaine réunion du cabinet.

A.4. Programmer l'examen des propositions d'aménagement du contenu de la structure de la base des données des plans programmes et projets à l'ordre du jour de la prochaine réunion du cabinet.

B. Exécution des décisions au 12 octobre 2023

B.1. Le directeur du cabinet a présidé, le jeudi 5 octobre 2023 une réunion de préparation de la collecte des données relatives aux plans et programmes mis en œuvre au Congo de 1960 à 2022. Il a procédé à une répartition des tâches entre les conseillers.

B.2. Les propositions de méthode de suivi et d'évaluation du Pref-CEMAC et des ODD au Congo seront examinées à la faveur de la réunion hebdomadaire du cabinet du 18 octobre 2023.

B.3. L'examen des deux propositions de configuration du site web du RPPR était inscrit à l'ordre du jour de la réunion de ce 6 octobre 2022. La société adjudicataire du marché a procédé à la présentation de ses deux propositions.

B.4. L'examen des propositions d'aménagement du contenu de la structure de la base des données des plans, programmes et projets était inscrite à l'ordre du jour de la réunion de ce 6 octobre 2023. Les propositions ont été amendées et la structure de la base des données a été adopté.

3. Echange sur la préparation du rapport de suivi 2023 des programmes et projets.

Le RPPR a rappelé l'exigence de transmettre le rapport de suivi (2023) des programmes et projets au Président de la République, au plus tard à la fin du mois d'octobre 2023. Tout devra donc être mis en œuvre afin que les rapports de chacune des équipes lui parviennent le plus tôt. Ces rapports doivent être rédigés en se fondant sur la nature des informations (pour chaque projet) contenues dans le rapport d'évaluation 2022.

Le RPPR a fait procéder à la revue du portefeuille des projets suivis dans le cadre de la mission (2023), objet du rapport en cours d'élaboration. Cet exercice a eu pour objectifs d'arrêter le nombre des projets à considérer et de les classer dans les rubriques des projets d'infrastructures de base et de grands équipements (1), projets à caractère social (2), projets régaliens (3), projets à vocation marchande (4) et autres projets publics (5).

5. Traitement des décisions antérieures du cabinet partiellement exécutées.

A. Rappel des décisions

A.1. Acquérir le logiciel de suivi-évaluation des plans, programmes et projets.

A.2. Créer le site web du RPPR

A.3. Elaborer la base des données primaires des plans, programmes et projets.

B. Exécution des décisions au 12 octobre 2023

B.1. Le contrat d'acquisition du logiciel a été déposé aux impôts pour enregistrement.

Dans le même temps, les démarches pour l'engagement du paiement du coût de l'acquisition du logiciel ont été entreprises.

Sur cette base, la société Deltagis a été invitée à poursuivre le travail de conception du logiciel qu'elle avait commencé.

B.2. Après la présentation des deux versions de configuration du site web par la société Kube Technologies, il reste que le cabinet du RPPR transmette à cette société la version retenue, en vue de son installation.

B.3. L'assistant principal du RPPR et l'un des chargés d'études au Secrétariat permanent de la Task-Force des politiques économiques et sociales, ont mis à jour le contenu de la structure de la base des données adopté le 06 octobre 2023.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucun point n'ayant été annoncé au titre des divers, le RPPR a levé la séance à 12 heures 50.

Adopté le

Le secrétaire de séance

Le directeur du cabinet

Eugène ONDZAMBE-NGOYI

Jean-Raymond DIRAT

